



NEGO CONGES

4^{ème} round : peu d'évolution !

La négociation locale sur les congés s'est poursuivie le 24 février. La direction a présenté quelques ajustements pour certains secteurs de PPMP, mais des clarifications sont nécessaires pour parvenir à un accord définitif.



Ce qui reste inchangé :

- UT : La semaine 31 sera travaillée par une demi-équipe en horaire du matin, composée d'intérimaires et de salariés en CDI volontaires.
- SSMU : idem sauf la 6110 travaillant à plein régime en semaine 31. La décision finale sera prise fin avril.
- 5^{ème} semaine de congés : à partir du mercredi 17/12 à PPMP ou du lundi 22/12 à l'UT. Confirmation au CSE de fin octobre. Reprise le 02/01 pour SSMU (6110) et Forges et Fonderie.
- Ponts de mai et novembre : possibilité de ponts, confirmation le mois précédent l'événement.
- Journée de solidarité : jeudi 01 janvier 2026.

Les avancées :

- Confirmation du travail en semaine 31 à l'UT : l'annonce est avancée d'un mois au plus tard fin avril.
- PPMP : les Forges (sauf peut-être la 5000T en volontariat) et l'Outillage devraient fermer 3 semaines. Pour la Fonderie, l'activité reste incertaine en raison des changements de production (mix produit). Certaines installations pourraient être en configuration non-stop. Cela devrait concerner 1 four de fusion, 3 à 4 machines à mouler et une ligne de parachèvement. Les horaires restent à préciser. Les congés seront pris par roulement.
- Mécanique : non-stop pour les secteurs Traverse STLA/M (FER) et FEPE (RTB). Travail en semaine 31 pour le secteur UPM (disque AR) et à 50% maxi pour le secteur UPR (moyeux).

Une lettre de choix sera distribuée aux salariés concernés par le non-stop afin qu'ils expriment leur souhait.

La **CFE-CGC** salue le premier pas de la direction en avançant la confirmation du travail en semaine 31 pour l'UT.

La **CFE-CGC** demande :

- Une confirmation dès mars pour le travail en semaine 31 ;
- Une meilleure anticipation de l'organisation des ponts et des congés d'hiver ;
- Des précisions sur l'organisation du non-stop dans certains secteurs de PPMP ;
- La garantie d'avoir 3 semaines de congés consécutives en été pour les salariés en faisant la demande.

La CFE-CGC a obtenu que la maîtrise soit informée de l'évolution de la négociation et qu'elle puisse anticiper les demandes de congés des semaines 32 et 33.

« Le repos est le complément du travail. »



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

